

La Maison-Dieu, 162, 1985, 31-41
Gaston FONTAINE

PASTORALE LITURGIQUE

LA Constitution conciliaire sur la liturgie « Sacrosanctum Concilium » a donné droit de cité définitif à cette partie de la pastorale qui regarde la liturgie. Tout ce que le Concile décrète à ce sujet, concernant l'Eucharistie, les autres sacrements, l'office divin, etc. a pour but expressément de « favoriser davantage encore cette pastorale liturgique » (« ad hanc actionem pastorem ulterius in Ecclesia fovendam », article 43). La pastorale liturgique a donc pour but de faire participer activement et consciemment le peuple chrétien à la célébration du culte, pour y puiser à sa source, comme le disait déjà saint Pie X en 1911, le véritable esprit chrétien.

L'enquête demandée en avril 1984 par la S. Congrégation du Culte divin a voulu susciter la réflexion sur cet ensemble. Le nombre et la qualité des réponses reçues montrent bien qu'on a pris cela au sérieux et que l'on a voulu répondre franchement. Sur chacun des huit points concernés, on n'a pas manqué

- de présenter les éléments positifs de la situation ;
- de noter les déficiences, et les lacunes ;
- enfin de proposer des éléments de solution ou d'amélioration.

I. LES PROBLÈMES CONCRETS DE LA PASTORALE LITURGIQUE AUJOURD'HUI

L'ensemble du monde catholique a accueilli avec joie, il y a vingt ans, la réforme liturgique voulue par le II^e Concile du Vatican. Mais cette réforme exigeait plus que la révision ou la refonte des livres liturgiques et des rites ; elle supposait une véritable transformation des mentalités, une nouvelle vision théologique de la liturgie, une nouvelle manière de célébrer. Tout un *travail d'information et de formation* s'imposait donc près du clergé et du peuple chrétien, travail qui d'ailleurs n'est jamais terminé, même lorsque les nouveaux livres liturgiques sont publiés dans les langues parlées.

Dans ce domaine, si l'on reconnaît volontiers ce qui s'est fait et qui est grand, on est surtout sensible *aux lacunes et aux insuffisances*. Trop souvent, on s'est contenté d'annoncer les changements de rites ou de textes sans en donner suffisamment le sens. *C'est l'intelligence profonde de la réforme liturgique qui a le plus manqué.*

Une bonne vingtaine de réponses reconnaissent que le *manque de formation du clergé* dans ce domaine constitue l'une des difficultés majeures de la pastorale liturgique. On a noté que bon nombre de maisons de formations du clergé diocésain et du clergé religieux négligent ou même ignorent l'enseignement de la liturgie (théologie, histoire, pastorale). Les prêtres célébrants conservent trop souvent leurs vieilles habitudes (juridisme, ritualisme, rubricisme) ; ils ignorent, la plupart du temps, le sens des rites tel qu'il est décrit dans l'*Institutio generalis Missalis Romani* et les *Praenotanda* des divers Rituels qu'ils n'ont guère lus ; ils manquent habituellement de la formation la plus élémentaire aux techniques de la présidence, telles que le requiert la liturgie réformée.

En conséquence de tout cela, *le peuple chrétien n'a pas reçu la formation liturgique* qui lui est nécessaire pour prendre une part active et consciente aux célébrations.

On a noté aussi, en ce domaine général, l'absence ou le

peu d'efficacité des *centres nationaux*, la plupart du temps faute de personnes qualifiées ou exclusivement consacrées à ce travail, parfois aussi faute de ressources matérielles. Aussi manque-t-on souvent de plan global de pastorale liturgique et d'échange d'expériences entre les *Commissions diocésaines de liturgie*. Ces dernières, d'ailleurs, n'existent parfois que de nom. Beaucoup d'évêques manquent totalement de « leadership » dans le domaine de la liturgie et les cathédrales sont bien rarement des lieux où les célébrations sont exemplaires.

De très nombreuses communications abordent les problèmes concrets concernant *la préparation et l'organisation des célébrations sacramentelles, et surtout de l'Eucharistie*.

— L'aménagement des lieux liturgiques a été fait, la plupart du temps, d'une manière trop rapide ; si l'autel, le siège présidentiel, l'ambon ont été souvent privilégiés, le baptistère par contre et le lieu de la célébration de la Pénitence ont été délaissés presque partout. Ils attendent encore leur aggiornamento.

— Un grand travail de qualité a été fait dans de nombreux pays, pour la création de mélodies des chants liturgiques en langues vivantes. On constate cependant deux difficultés dans bien des endroits : la médiocrité d'un certain nombre de productions musicales et l'envahissement du chant (et des paroles) au détriment du silence.

— On réclame abondamment des gestes et des signes vrais, signifiants, beaux, bien faits.

— Enfin on signale les problèmes inhérents à la communication visuelle et sonore, la nécessité d'explorer tout ce domaine de l'audio-visuel, au service de mystère liturgique.

II. CATÉCHÈSE ET CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

Ces deux sphères d'action et de compétence devraient agir non de façon parallèle mais de façon coordonnée et convergente.

La difficulté vient :

— soit de la méconnaissance mutuelle entre les agents pastoraux de ces deux secteurs ;

— soit du manque de formation catéchétique des candidats au diaconat et au sacerdoce ;

— soit encore du manque de formation liturgique des catéchètes.

Pourtant en bien des endroits, il existe de bonnes relations entre la catéchèse et la liturgie, et ces deux secteurs se rendent de mutuels services. « Toute catéchèse, écrit-on, devrait soit aboutir à une célébration, soit en partir... Toute liturgie devrait être catéchèse », comme écrit le correspondant du Mali. On reconnaît d'ailleurs volontiers que le renouveau catéchétique a grandement servi la réforme liturgique et que les catéchistes remplissent régulièrement des services dans l'assemblée dominicale, comme l'écrit le porte-parole de la Province de Tarragone.

On reconnaît aussi des difficultés dans ce domaine : les meilleures catéchèses données dans le cadre scolaire sont parfois réduites à néant par la pauvreté des célébrations paroissiales.

La célébration liturgique occupe une place importante dans les programmes catéchétiques en certains pays : messes, célébrations de la Parole, veillées de prières y sont en honneur. Ailleurs on reconnaît que les célébrations organisées autour des sujets catéchétiques sont rarement de caractère liturgique.

On a signalé que, dans bien des pays, est assurée habituellement une bonne préparation des parents au baptême de leur enfant, des enfants à la première confession, à la confirmation et à la première communion, des catéchumènes au baptême et des adultes au mariage. Les funérailles sont souvent l'occasion d'une catéchèse adaptée à la famille du défunt. Là où il y a peu de prêtres, religieux et catéchètes font en ce domaine un travail très engagé et méritoire, comme on le reconnaît au Pérou.

Mais, en d'autres pays, on note que ces préparations laissent trop souvent à désirer.

Au sujet des interventions, monitions et commentaires dont la Constitution « Sacrosanctum Concilium » recon-

naissait la légitimité (art. 35 § 3), des efforts sont signalés en maints endroits pour en améliorer la qualité : on les prépare mieux en tenant compte de la nature et des besoins de l'assemblée concrète, constate l'Argentine. Ailleurs, on note « un manque de catéchèse systématique de la Messe, de la prière eucharistique, des sacrements et des signes liturgiques ».

III. L'HOMÉLIE ET SA PROBLÉMATIQUE

Partie intégrante de l'action liturgique, l'homélie annonce les merveilles de Dieu dans l'histoire du salut à partir des textes et des rites liturgiques, spécialement des lectures de la Parole de Dieu ; elle provoque à l'engagement pratique dans la vie et prépare l'assemblée à entrer dans l'action eucharistique. C'est ainsi que « Sacrosanctum Concilium » et les principaux documents du Saint-Siège qui suivirent ont présenté l'homélie.

L'ensemble des réponses reçues souligne l'importance de l'homélie, sa véritable nature et les bienfaits que sa revalorisation a accomplis durant ces vingt années. Comme le dit la Commission épiscopale d'Afrique du Sud : « l'intégration de l'homélie dans la célébration liturgique est l'une des principales réussites de l'*Ordo* révisé de la Messe ». Et le porte-parole de la France reconnaît : « La connaissance de la Parole de Dieu et son intelligence cordiale ont certainement grandi chez les pratiquants réguliers ». Des enquêtes de sociologie religieuse ont d'ailleurs manifesté, par exemple au Chili, le progrès réalisé en ce domaine. En bien des cas, la préparation de l'homélie s'est améliorée ; de nouveaux instruments de travail ont été offerts au clergé, on le signale dans six pays différents ; en deux pays d'Amérique du Sud, on note que parfois l'homélie se prépare entre prêtres d'une manière communautaire.

Pourtant, l'énorme majorité des réponses reconnaît les insuffisances et les déficiences dans ce domaine. Beaucoup trop de prêtres ignorent la nature de l'homélie, sa fonction intégrante dans la célébration, ses exigences. La structure

et la dynamique du Lectionnaire dominical sont méconnues d'un trop grand nombre de prêtres. La plupart des prédicateurs ne font aucun effort pour améliorer leurs compétences dans le domaine de la communication. Une dizaine de réponses à l'enquête signalent l'absence totale ou l'insuffisance de préparation des homélies ; on note les raisons suivantes : négligence, manque de temps, ignorance biblique, manque d'instruments de travail, difficultés des textes bibliques. On constate encore :

— que beaucoup d'homélies ne tiennent pas compte suffisamment de l'auditoire, n'insèrent pas les textes bibliques dans la réalité concrète de la communauté ;

— sont souvent « trop moralisatrices et peu doctrinales » ;

— durent souvent trop longtemps, causant l'ennui et le désintéressement des auditeurs, ainsi qu'une désignation dans l'organisation de la célébration.

Certaines réponses ont évoqué les avantages de l'homélie dialoguée pratiquée en certains endroits ;

— le problème particulier de l'homélie aux funérailles, qui tourne trop souvent à une revue de la vie du défunt et à une « eulogie embarrassante » ;

— enfin l'homélie faite par des laïcs surtout là où se célèbrent souvent des assemblées dominicales sans prêtres.

IV. LA DRAMATISATION DANS LES ASSEMBLÉES LITURGIQUES

Par rapport au précédent, ce sujet est certes d'importance mineure ; il ne concerne ni tous les pays, ni toutes les assemblées. « Je ne vois pas très bien ce que l'on demande ! » écrit un correspondant. De quoi s'agit-il ? D'éléments qui, en certains cas, accompagnent la proclamation liturgique de la Parole de Dieu pour la rendre plus parlante, plus évocatrice, plus « action » (c'est le sens du mot grec « drama »).

La Commission liturgique de la République Fédérale d'Allemagne écrit à ce sujet : « Semblables dramatisations qui, menées avec circonspection, sont bonnes en soi et

conviennent à l'homme d'aujourd'hui, ne sont jamais exploitées dans beaucoup de communautés, sont exploitées avec fruit dans d'autres, avec succès dans certaines autres. »

Une vingtaine de réponses attestent que dans autant de pays aucune forme de dramatisation n'existe dans les célébrations liturgiques. On n'en sent pas le besoin, c'est un sujet délicat qui exige — dit-on avec raison — beaucoup de prudence ; enfin on manque de règles ou de directives en ce domaine.

Une dizaine de témoignages seulement évoquent certaines formes de dramatisations liturgiques, en quelques circonstances occasionnelles : Messes pour enfants et pour jeunes, ou avec des handicapés mentaux, célébrations présidées par des ministres laïcs, liturgies de la Parole à Noël ou dans le cadre de liturgies pour des catéchumènes. La plupart du temps, il s'agit de lectures dialoguées, comme on le fait pour la Passion et selon le *Directoire pour les Messes d'enfants*, n. 47. Des mimes sont signalés trois fois pour l'évangile dans les célébrations avec des enfants.

Deux relations reconnaissent que ces formules d'expression gestuelle, peuvent aider certaines assemblées à mieux comprendre et mémoriser l'évangile. Mais tous nos correspondants ont conscience qu'il ne peut s'agir que d'éléments exceptionnels, où la sobriété et le sens du sacré sont absolument requis, et qui sont le fruit d'une rigoureuse préparation.

V. RAPPORTS ENTRE LITURGIE ET « RELIGIOSITÉ POPULAIRE »

Dans son Exhortation apostolique « *Evangelii Nuntian-di* » (8 décembre 1975), n. 48, le Pape Paul VI écrivait : « Si elle est bien orientée, surtout par une pédagogie d'évangélisation, la piété populaire est riche de valeurs ». Dans cet esprit, il faudrait éviter de donner à l'expression courante « religiosité populaire » un sens péjoratif.

Dans la plupart des pays où s'exprime abondamment cette piété populaire, nos correspondants constatent « qu'il y a comme un grand trou » entre celle-ci et la liturgie ; ce

sont deux mondes juxtaposés, parallèles. « On expérimente souvent la liturgie comme intellectuelle et sèche, comparée aux dévotions populaires, chargées d'émotions, plus spontanées et plus vivantes », comme s'exprime le Pakistan.

Toutefois, dans certains pays, il y a de bons rapports entre ces deux « mondes » ; cela se constate surtout là où la liturgie est bien célébrée.

Pourtant, une harmonieuse intégration est souhaitable et possible. Il ne s'agit pas de détruire, mais d'évangéliser, de diriger et de régler, de purifier et de corriger : c'est ce que pensent le Chili, Haïti, les pays arabes, l'Autriche, l'Italie et l'Espagne. Il faudrait, en particulier :

— recréer un climat de connaissance et d'estime mutuelle entre ces deux domaines ;

— faire en sorte que les dévotions populaires conduisent à une liturgie (par exemple, en insérant une célébration de la Parole dans un pèlerinage) ;

— éviter de donner aux célébrations liturgiques un caractère trop cérébral et au contraire, intégrer à celles-ci les éléments de piété populaire qui peuvent l'être.

VI. LES « PIEUX EXERCICES » DU PEUPLE CHRÉTIEN

« Sacrosanctum Concilium », art. 13, les recommande quand ils sont « conformes aux lois et aux normes de l'Église » ou « lorsqu'ils sont célébrés selon les coutumes ou les livres légitimement approuvés ». Mais « ils doivent être réglés en tenant compte des temps liturgiques et de façon à s'harmoniser avec la liturgie, à en découler d'une certaine manière et à y introduire le peuple, parce que, de sa nature, la liturgie leur est de loin supérieure ».

Deux applications de ce principe ont été faites : l'une sur les exercices du culte eucharistique par l'Instruction « Eucharisticum mysterium » (25 mai 1967), n. 58, l'autre sur les exercices du culte marial par l'Exhortation apostolique de Paul VI « Marialis cultus » (2 février 1974, n. 31).

Si, dans certains pays ou au moins dans certaines régions, les exercices de piété ont subi une crise, parfois

radicale, bon nombre de réponses signalent, au contraire, leur vigueur toujours actuelle ou leur recrudescence. On signale abondamment les exercices de piété envers l'Eucharistie (importants dans une quinzaine de pays), le Sacré-Cœur, la Passion du Seigneur (23 pays connaissent le chemin de croix fréquent), la Vierge Marie (la dévotion au chapelet est notée une vingtaine de fois), les Saints (neuvaines fréquentes dans 10 pays), pour les défunts, enfin de nombreuses formes de prière.

VII. LA VIE LITURGIQUE DANS LES SANCTUAIRES

On reconnaît volontiers l'importance de ces sanctuaires, dont les célébrations liturgiques doivent être exemplaires, « capables d'orienter la sensibilité et la piété du peuple chrétien ». Le correspondant d'Italie continue en signalant quatre exigences particulières : « l'aménagement convenable de l'espace sacré, le style de célébration de la part du président, le répertoire des chants populaires placés aux divers moments du rite, les pieux exercices, qui doivent être orientés vers la liturgie ».

Dans une douzaine de pays, on se réjouit de la bonne qualité de la vie liturgique dans les lieux de pèlerinage ; elle y est vraiment un modèle pour les paroisses. On signale en Argentine les réunions fréquentes de Recteurs de sanctuaires où cette pastorale liturgique est mise au point. La qualité des célébrations à Lourdes et leur fidélité aux normes liturgiques sont le résultat d'un effort considérable.

Une dizaine de correspondants reconnaissent des situations moins heureuses : une vie liturgique peu développée, une absence de pastorale liturgique d'ensemble, une importance trop grande donnée aux éléments de la religiosité populaire. Parmi les raisons, on signale le manque de temps et de prêtres, les grandes foules de pèlerins.

VIII. LA DANSE DANS LA LITURGIE

Voici, pour finir, un domaine qui a suscité l'étonnement de beaucoup qui ont cru — bien à tort — que l'on devait considérer la danse comme ayant une place normale dans toute liturgie.

D'ailleurs, il faut s'entendre sur la chose en question. Avec raison, une Conférence épiscopale préfère parler de « chorégraphie », car il s'agit, la plupart du temps, de gestes très sobres, de rythmes et de balancements du corps durant les chants.

Une trentaine de réponses constatent l'inexistence totale ou la grande rareté des expériences dans ce domaine, où l'on est à juste titre extrêmement réservé et souverainement prudent.

Quatre pays signalent quelques réalisations limitées aux célébrations d'enfants et de jeunes (Brésil, Philippines, Angleterre, Australie). Dans l'ensemble des expériences dans une vingtaine de pays, il s'agit surtout de processions (d'entrée, des dons), d'acclamation à la Parole de Dieu, de chants d'action de grâce à la fin de la Messe.

Il est important de reconnaître en ce domaine les grandes différences de cultures et de traditions. Des Occidentaux ont bien « du mal à percevoir dans la danse un outil pour exprimer la piété », comme le reconnaît le représentant du Luxembourg.

Au contraire, dans la culture de l'Afrique ou de l'Inde, la danse tient une telle place que, selon notre correspondant de Haute-Volta Niger, la « liturgie ne peut méconnaître la danse ». Certains pays ont des traditions vivantes de danses religieuses remontant à leurs origines mêmes.

Là où les cultures et les traditions demandent qu'une certaine place soit faite parfois à ces chorégraphies dans les célébrations liturgiques, nos correspondants n'ont pas manqué de noter les exigences de sobriété, d'atmosphère de foi et de prière, de perfection.

Ailleurs, il est bien évident qu'il y a d'autres domaines où le zèle pastoral peut et doit s'exercer : que de choses demandées par exemple dans l'*Institutio generalis Missalis*

Romani sont encore absentes de la majorité des célébrations eucharistiques ! Ce champ-là est offert à tous, et il est urgent...



Résumer en quelques pages ce que contiennent d'abondants rapports sur la pastorale liturgique dans plus de quatre-vingt pays peut être considéré comme une gageure. Le relateur espère cependant avoir été fidèle et objectif ; on lui pardonnera d'avoir dû tant simplifier et renoncer à des citations pourtant fort intéressantes. On voudra bien reconnaître aussi que le relateur n'avait pas à prendre position et que son rapport ne préjuge d'aucune façon de l'appréciation que les responsables donneront ici à tel ou tel point soulevé et, encore moins, des orientations qui seront jugées par ceux-ci nécessaires ou utiles.

Gaston FONTAINE, c.r.i.c.